

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 125.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 12.—

Le Droit d'auteur

96^e année - N° 5
Mai 1983

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

— Forum mondial de l'OMPI sur la piraterie des émissions et des œuvres imprimées (Genève, 16 au 18 mars 1983) 143

UNION DE BERNE

— Barbade. Adhésion à l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne 149
— Chypre. Ratification de l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne 149

CONVENTIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI

— Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes
Barbade. Adhésion 150
— Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique
Tunisie. Ratification 150

ÉTUDES GÉNÉRALES

— Aspects juridiques du phonogramme en Amérique latine (Miguel Angel Emery) 151

CORRESPONDANCE

— Lettre de Colombie (Arcadio Plazas) 162

CONVENTIONS NON ADMINISTRÉES PAR L'OMPI

— Protocole additionnel au Protocole à l'Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision 172

BIBLIOGRAPHIE

— Urheberrecht (Heinz Püschel) 173
— Internationales Urheberrecht (Heinz Püschel) 174

CALENDRIER DES RÉUNIONS 175

LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

— HONGRIE. Décret du Ministre de la culture modifiant le décret n° 9, du 29 décembre 1969, relatif à l'application de la loi sur le droit d'auteur n° III de 1969 (N° 15, du 20 novembre 1982) Texte 1-01

© OMPI 1983

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Forum mondial de l'OMPI sur la piraterie des émissions et des œuvres imprimées

(Genève, 16 au 18 mars 1983)

Note

Le Forum mondial de l'OMPI sur la piraterie des émissions et des œuvres imprimées s'est tenu au siège de l'OMPI, à Genève, du 16 au 18 mars 1983.

Ce forum avait pour objet de faire prendre conscience à l'opinion publique et aux autorités gouvernementales compétentes de l'étendue de cette piraterie commerciale — c'est-à-dire de l'enregistrement non autorisé d'émissions et de la copie non autorisée de livres et d'autres publications imprimées et de la vente de ces enregistrements et copies non autorisés — et des effets préjudiciables qu'elle a pour les créateurs, les artistes interprètes ou exécutants, les radiodiffuseurs et les éditeurs dont les droits sont violés ainsi que pour les consommateurs. L'accent a été mis particulièrement sur les mesures qui existent ou qui seraient souhaitables pour combattre la piraterie.

Les 180 participants du forum comprenaient des délégués d'Etats, des experts spécialement invités de pays en développement et de pays développés, des représentants des milieux privés intéressés et d'organisations internationales, ainsi que le public. Ils venaient de 65 Etats et de toutes les régions du monde, donnant ainsi au forum un caractère véritablement mondial.

Les délibérations, qui ont entièrement occupé les trois journées prévues, ont été présidées par le Directeur général de l'OMPI, Dr Arpad Bogsch, et par Mme Kapila Vatsyayan, Secrétaire adjoint au Ministère de l'éducation et de la culture de l'Inde.

La discussion s'est déroulée autour de trois thèmes principaux: la nature, l'étendue et les répercussions de la piraterie commerciale, la législation et les traités internationaux applicables et l'application des mesures de lutte contre la piraterie du point de vue des auteurs, des artistes interprètes ou exécutants, des organismes de radiodiffusion, des éditeurs et des autorités chargées d'appliquer la loi.

Le forum a donné l'occasion aux participants d'entendre sur ces thèmes des déclarations d'une haute qualité et d'un vif intérêt et d'en débattre. L'importance du marché, les mesures juridiques

disponibles et les pratiques de la piraterie commerciale ont été examinées en détail.

La liste énumérant les délégués des Etats, les spécialistes invités à titre personnel et les orateurs, ainsi que d'autres participants, figure à la suite de cette Note. La majorité des déclarations préparées à l'avance ont été reproduites et distribuées comme documents de travail du forum. Une brochure contenant les textes des divers exposés sera préparée par le Bureau international de l'OMPI et publiée ultérieurement.

A l'issue de leurs délibérations, les participants ont adopté à l'unanimité la résolution reproduite ci-après. Celle-ci sera portée à l'attention de la Conférence de l'OMPI et de l'Assemblée de l'Union de Berne lors de leurs sessions de septembre 1983.

Résolution

Des représentants de gouvernements, des représentants d'organisations nationales et internationales d'auteurs, d'utilisateurs des œuvres des auteurs, des éditeurs et des organismes de radio et télévision, des spécialistes, venant de pays en développement ou de pays industrialisés ayant différents systèmes économiques et sociaux, ainsi que tous autres participants au Forum mondial de l'OMPI sur la piraterie des émissions et des œuvres imprimées, tenu à Genève du 16 au 18 mars 1983;

Ayant entendu une quarantaine de déclarations préparées à l'avance et un nombre égal d'interventions au cours d'un débat général;

Estiment très utile la convocation de ce forum et félicitent l'OMPI pour avoir pris l'initiative de l'organiser;

Expriment leurs inquiétudes devant l'extension de la piraterie, à un niveau commercial, des émissions et des œuvres imprimées, laquelle est facilitée par les nouveaux développements technologiques dont l'impact sur le droit d'auteur n'est pas, la plupart du temps, clairement défini dans la loi et dans la pratique;

Considèrent que la recherche de mesures pour combattre plus efficacement la piraterie devrait continuer;

Considèrent que ces mesures devraient comprendre l'insertion, dans les législations, de sanctions plus efficaces, notamment des sanctions pénales, l'adhésion aux conventions internationales appropriées, une coopération plus effective entre ceux dont les droits sont mis en danger et les autorités chargées d'appliquer la loi, ainsi que la poursuite des recherches visant à simplifier les méthodes d'obtention, à un prix raisonnable, des autorisations des titulaires de droits, notamment en ce qui concerne l'utilisation des livres et des émissions d'origine étrangère dans les pays en développement;

Demandent à l'OMPI de continuer ses efforts visant à informer les gouvernements et le public quant aux effets nocifs de la piraterie sur la créativité et le progrès culturel;

Recommandent que le Directeur général de l'OMPI porte la présente résolution à l'attention de la Conférence de l'OMPI et de l'Assemblée de l'Union de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, en vue d'adopter d'éventuelles recommandations au niveau officiel.

Liste des participants

I. États

Algérie / Algérie

M. Salah ABADA, Directeur général, Office national du droit d'auteur, Alger
M. Messaoud MATI, Conseiller, Mission permanente d'Algérie, Genève

Austria / Autriche

Mr. Ferdinand TRAUTTMANSDORFF, Second Secretary, Permanent Mission of Austria, Geneva
Mrs. Elfriede Susanne HUFNAGL, Austrian Broadcasting Corporation, Vienna

Cape Verde / Cap-Vert

Mme Sara BOAL, Technicien supérieur, Cabinet d'études, législation et documentation, Ministère de la justice, Praia

Chile / Chili

Sr. Pedro BARROS, Primer Secretario, Misión permanente de Chile, Ginebra

Colombia / Colombie

Sra. Bessie ALVAREZ, Primer Secretario, Misión permanente de Colombia, Ginebra

Congo

M. Dominique GANGA-BIDIE, Directeur, Patrimoine historique, Propriété littéraire et artistique, Ministère de la culture, des arts et de la recherche scientifique, Brazzaville

Ecuador / Equateur

Sr. Marco SAMANIEGO, Segundo Secretario, Misión permanente del Ecuador, Ginebra

Egypt / Egypte

Mr. Mohamed DAGHASH, Counsellor, Permanent Mission of Egypt, Geneva

El Salvador

S. E. Sr. José Luis LOVO CASTELAR, Embajador, Representante permanente, Misión permanente de El Salvador, Ginebra

Sr. Carlos Alfonso BARAHONA RIVAS, Secretario, Misión permanente de El Salvador, Ginebra

Finland / Finlande

Mr. Jukka LIEDES, Special Adviser, Ministry of Education, Helsinki
Mrs. Paivi LIEDES, Secretary General, Union of Finnish Writers, Helsinki
Mr. Karl A. M. ANDERZEN, Legal Director, Finnish Broadcasting Company, Helsinki
Mr. Pekka KALLIO, Managing Director, Finnish Composers International Copyright Bureau, Helsinki

France

M. Claude Alphonse LEDUC, Président, Chambre syndicale des éditeurs de musique de France, Paris

Gabon

M. Jérôme OBOOUNOU MBOGO, Conseiller, Affaires économiques, Mission permanente du Gabon, Genève

German Democratic Republic / République démocratique allemande

Mr. Bruno HAID, Director, Copyright Information Centre, Berlin

Honduras

S. E. Sr. Ivan ROMERO, Embajador, Representante permanente, Misión permanente de Honduras, Ginebra
Sr. Jochem Manfred RITTER ARITA, Consejero, Misión permanente de Honduras, Ginebra
Sra. Adriana ARIZA, Segundo Secretario, Misión permanente de Honduras, Ginebra

Hungary / Hongrie

Mr. Mihály FICSOR, Director General, Bureau for the Protection of Authors' Rights, Budapest

India / Inde

Mrs. Kapila VATSYAYAN, Additional Secretary, Ministry of Education and Culture, New Delhi
Mr. S. RAMAIAH, Additional Secretary, Ministry of Law, Justice and Company Affairs, New Delhi
Mr. J. K. BHATTACHARYA, Joint Secretary, Ministry of Information and Broadcasting, New Delhi

Mrs. Lakshmi PURI, First Secretary, Permanent Mission of India, Geneva

Indonesia / Indonésie

Mr. Supjan SURADIMADJA, Director of Patent and Copyright, Department of Justice, Jakarta

Ireland / Irlande

Mr. M. J. QUINN, Controller of Patents and Designs, Patent Office, Dublin

Israel

Mr. Michael M. SHATON, Counsellor (Economic Affairs), Permanent Mission of Israel, Geneva

Mr. Avner MANUSEVITZ, Member of Central Committee, Bar Association, Tel-Aviv

Italy / Italie

M. Geraldo AVERSA, Directeur, Division des relations internationales, Bureau de la propriété littéraire, artistique et scientifique, Présidence du Conseil des Ministres, Rome

M. Mario FABIANI, Expert, Ministère des affaires étrangères, Rome

Japan / Japon

Mr. Koichi SAKAMOTO, First Secretary, Permanent Mission of Japan, Geneva

Kenya

Mr. Joseph Nguthiru KING'ARUI, Registrar General, Registrar General's Department, Nairobi

Kuwait / Koweit

Mrs. Sheikha AL NUSF, Manager, Classification Control, Ministry of Information, Kuwait

Mrs. Suhaila ABDULAH ALI, Legal Adviser, Ministry of Information, Kuwait

Luxembourg

M. Eugène EMRINGER, Premier Conseiller de Gouvernement honoraire, Luxembourg

Madagascar

M. Solofo RABEARIKOLO, Premier Conseiller, Mission permanente de Madagascar, Genève

Mexico / Mexique

Sr. Francisco CRUZ GONZALEZ, Consejero, Misión permanente de México, Ginebra

Sra. María Angélica ARCE, Tercer Secretario, Misión permanente de México, Ginebra

Monaco

M. Rainier IMPERTI, Chargé de mission, Département des finances et de l'économie, Monaco

Morocco / Maroc

M. Mohammed MOULINE, Chef, Division de la presse et information, Ministère de l'information, Rabat

M. Mohamed ELOUFIR, Secrétaire général, Bureau marocain du droit d'auteur, Rabat

M. Mustafa HALFAOUI, Deuxième secrétaire, Mission permanente du Maroc, Genève

Netherlands / Pays-Bas

Mrs. Maryke REINSMA, Legal Adviser, Ministry of Justice, The Hague

New Zealand / Nouvelle-Zélande

Mr. B. T. LINEHAM, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission of New Zealand, Geneva

Mr. John EADE, Second Secretary, Permanent Mission of New Zealand, Geneva

Norway / Norvège

Mr. Jens SUNDE, Senior Executive Officer, Royal Ministry of Cultural and Scientific Affairs, Oslo

Oman

Mr. Abdullah AL-MASHOOR, Director of External Information, Ministry of Information, Muscat

Philippines

Mr. Luis OPLE, Attaché, Permanent Mission of the Philippines, Geneva

Portugal

M. Antonio Maria PEREIRA, Consultant auprès du Ministre de la culture, Lisbonne

Republic of Korea / République de Corée

Mr. Jae-Uk CHAE, Attaché, Commercial Affairs, Permanent Mission of the Republic of Korea, Geneva

Saudi Arabia / Arabie saoudite

Mr. Mussfer AL-MUSSFER, Director General of Publications, Ministry of Information, Riyadh

Spain / Espagne

St. Germán PORRAS, Subdirector General del Libro, Ministerio de Cultura, Madrid

Sudan / Soudan

Mr. Yousif Mohamed ISMAIL, Counsellor, Permanent Mission of Sudan, Geneva

Mr. Mohamed Salah El Din ABBAS, First Secretary, Permanent Mission of Sudan, Geneva

Sweden / Suède

Mr. A. Henry OLSSON, Legal Adviser, Ministry of Justice, Stockholm

Switzerland / Suisse

M. Jean-Louis MARRO, Vice-directeur, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

M. Roland GROSSENBACHER, Chef, Section du droit d'auteur, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

Thailand / Thaïlande

Miss Chamnian VEERASA, First Secretary, Permanent Mission of Thailand, Geneva

Trinidad and Tobago / Trinité-et-Tobago

Mr. Harold ROBERTSON, First Secretary, Permanent Mission of Trinidad and Tobago, Geneva

Tunisia / Tunisie

M. Ahdelmagid BEN JEDDOU, Président, Société des auteurs et compositeurs de Tunisie (SODACT), Tunis

M. Mohamed Ali CHARFI, Secrétaire général, Société des auteurs et compositeurs de Tunisie (SODACT), Tunis

M. Mohamed BEN SLAMA, Inspecteur général, Affaires culturelles, Ministère des affaires culturelles, Tunis

M. Hassen KHALSI, Membre du conseil d'administration, Société des auteurs et compositeurs de Tunisie (SODACT), Tunis

Turkey / Turquie

Mr. Ertugrul APAKAN, Counsellor, Permanent Mission of Turkey, Geneva

Mr. Nebi Yasa TURANTAN, Legal Consultant, Ministry of Culture and Tourism, Ankara

United Kingdom / Royaume-Uni

Mr. Derrick F. CARTER, Superintending Examiner, Industrial Property and Copyright Department, Department of Trade, London

Venezuela

Sr. Hugo SUAREZ, Primer Secretario, Misión permanente de Venezuela, Ginebra

Sr. Gustavo VAZQUEZ NUÑEZ, Gerente Ejecutivo, Sociedad de Autores y Compositores de Venezuela, Caracas

Sr. Ricardo ANTEQUERA PARILLI, Consultor Jurídico, Sociedad de Autores y Compositores de Venezuela, Caracas

II. Spécialistes invités à titre personnel

Mr. Salah ABADA, Directeur général, Office national du droit d'auteur (ONDA), Alger, Algérie

M. Maniraga BALIBUTSA, Directeur général, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Kigali, Rwanda

Sr. Victor BLANCO LABRA, Director Jurídico de Asuntos Autorales y de Propiedad Industrial de TELEVISA y Asesor Jurídico en materia de Derechos de Autor de la Cámara de Radio y Televisión de México, CIRT, México D.F., México

Mr. Clive BRADLEY, Chief Executive, The Publishers Association, London, United Kingdom

Mr. José Carlos COSTA NETTO, President, National Council of Copyright, Brasilia, Brazil

Mr. Robert H. CRAVEN, Chairman, International Copyright Protection Committee, International Division, Association of American Publishers, Philadelphia, Pennsylvania, United States of America

Mr. Mihály FICSOR, Director General, Hungarian Bureau for the Protection of Authors' Rights (ARTISJUS), Budapest, Hungary

Mr. Seog Wan GIM, Secretary General, Korea Music Copyright Association, Seoul, Republic of Korea

Mr. Fumio HARADA, Assistant Manager, Copyright Division, Nippon Hoso Kyokai (NHK), Tokyo, Japan

Mr. Mohammad Ahu HASSAN, Attorney, Amman, Jordan

Sr. William C. HEADRICK, Ahogado, Santo Domingo, República Dominicana

Mr. Walter J. JOSIAH Jr., Executive Vice President, Motion Picture Association of America Incorporated, New York, United States of America

Mr. Ahmad KABESH, President, Central Agency for University and School Books and Educational Aids, Cairo, Egypt

Mr. Joseph Nguthiru KING'ARUI, Registrar General, Registrar General's Department, Nairobi, Kenya

Mr. Guenrikh KOLOKOLOV, Director, International Relations Department, The Copyright Agency of the USSR (VAAP), Moscow, Soviet Union

Mr. von LUCIUS, Gustav Fischer Verlag, Stuttgart, Federal Republic of Germany

Mr. Indu Chuda MENON, Director of Programme Services, Asia-Pacific Broadcasting Union (ABU), Kuala Lumpur, Malaysia

M. Samuel NELLE, Directeur, Société camerounaise du droit d'auteur (SOCADRA), Douala, Cameroun

Mr. Edmund B. ODOI ANIM, Copyright Administrator, Ministry of Information, Accra, Ghana

Mr. A. Henry OLSSON, Legal Adviser, Ministry of Justice, Stockholm, Sweden

Mr. Ahdur RAZZAQ, Registrar of Copyrights, Karachi, Pakistan

Mr. Louie O. REYES, President, Book Development Association of the Philippines, New Manila, Quezon City, Philippines

M. Mamadou SECK, Président, Directeur général des « Nouvelles éditions africaines », Dakar, Sénégal

Mr. Wing-Yiu SUEN, Divisional Commander, Copyright Division, Customs and Excise Department, Hong Kong

Mr. Supjan SURADIMADJA, Director of Patent and Copyright, Department of Justice, Jakarta, Indonesia

Mr. Thomas TAVARES-FINSON, Senator, Chairman, Copyright Committee, Office of the Prime Minister, Kingston, Jamaica

Mr. Akin THOMAS, President, Nigerian Publishers Association, Ibadan, Nigeria

M. Ulrich UCHTENHAGEN, Directeur, Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA), Zurich, Suisse

Mrs. Kapila VATSYAYAN, Additional Secretary, Ministry of Education and Culture, New Delhi, India

III. Orateurs désignés par les organisations invitées

International Confederation of Societies of Authors and Composers (CISAC) / Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs

Mr. Denis de FREITAS, Chairman, British Copyright Council, London

M. Jean-Alexis ZIEGLER, Secrétaire général, Paris

International Criminal Police Organization (INTERPOL) / Organisation internationale de police criminelle

Mr. William WOODING, Specialized Officer, General Secretariat, Paris

International Publishers Association (IPA) / Union internationale des éditeurs (UIE)

Mr. Jean Alexis KOUTCHOUMOW, Secretary General, Geneva

European Broadcasting Union (EBU) / Union européenne de radiodiffusion (UER)

Mr. Bernard A. JENNINGS, Legal Adviser, British Broadcasting Corporation, BBC, London

Mme Geneviève DELAUME, Chef du service des affaires générales, Radio France, Paris

Mr. Bauke GEERSING, Legal Adviser/Director, Legal Department, Nederlandse Omroep Stichting (NOS), Hilversum

M. E. SANTORO, Avocat, Radiotelevisione Italiana, RAI, Rome

Mr. Ulf PEYRON, Legal Adviser, Swedish Television, Stockholm

Customs Co-Operation Council (CCD) / Conseil de coopération douanière

Mr. Theodore LYIMO, Senior Technical Officer, Brussels

IV. Organisations intergouvernementales

United Nations / Nations Unies

Mr. Yasuhiko YOSHIDA, Division of Economic and Social Information, Department of Public Information, Geneva

United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) / Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Mr. Rajan S. DHANJEE, Associate Economic Affairs Officer, Geneva

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) / Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

M. Abderrahmane AMRI, Division du droit d'auteur, Paris

Arab Educational, Cultural and Scientific Organization (ALECSO) / Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science

Mr. Ahmed DERRADJI, Permanent Delegate to Unesco, Paris

Arab States Broadcasting Union (ASBU) / Union des radiodiffusions des Etats arabes

M. Abdallah CHAKROUN, Secrétaire général, Tunis

Commission of the European Communities (CEC) / Commission des communautés européennes (CCE)

M. Bernhard POSNER, Administrateur principal, Direction générale du marché intérieur et des affaires industrielles, Bruxelles

Council of Europe (CE) / Conseil de l'Europe

M. Frits HONDIUS, Directeur adjoint aux Droits de l'Homme, Strasbourg

International Bureau of Societies Administering the Rights of Mechanical Recording and Reproduction (BIEM) / Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique

M. Jean-Alexis ZIEGLER, Secrétaire général, CISAC, Paris

International Confederation of Societies of Authors and Composers (CISAC) / Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs

Mr. Denis de FREITAS, Chairman, British Copyright Council, London

M. Jean-Alexis ZIEGLER, Secrétaire général, Paris

International Copyright Society (INTERGU) / Société internationale pour le droit d'auteur

Mr. Gaston HALLA, General Secretary, Munich

International Federation of Actors / Fédération internationale des acteurs (FIA)

Mr. Gerald CROASDELL, General Secretary, London

International Federation of Journalists (IFJ) / Fédération internationale des journalistes (FIJ)

Mr. Stein Ove GRONSUND, Institutt for Journalistikk, Fredrikstad

International Federation of Associations of Film Distributors (FIAD) / Fédération internationale des associations de distributeurs de films

M. Gilbert GREGOIRE, Président adjoint, Paris

International Federation of Film Producers Associations (FIAPF) / Fédération internationale des associations de producteurs de films

M. Alphonse BRISSON, Secrétaire général, Paris

Mr. Frederick GRONICH, Counsellor, Motion Picture Export Association, London

International Federation of Translators (FIT) / Fédération internationale des traducteurs

M. Ernest B. STEFFAN, Ancien membre du Conseil, Berne

International Federation of Phonogram and Videogram Producers (IFPI) / Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes

Mr. Michael T. EDWARDS, Coordinator, Anti-Piracy Activities, London

Mr. Edward THOMPSON, Permanent Representative of IFPI, Geneva

International Group of Scientific, Technical and Medical Publishers (STM) / Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux

Mr. Paul NIJHOFF ASSER, Secretary, Amsterdam

International Publishers Association (IPA) / Union internationale des éditeurs (UIE)

Mr. Jean Alexis KOUTCHOUMOW, Secretary General, Geneva

Mr. Malcolm L. ROWLAND, Deputy Director, International Division, The Publishers Association, London

International Union of Cinemas (UNIC) / Union internationale des cinémas

Mr. Josef HANDL, Legal Adviser, Vienna

V. Organisations internationales non gouvernementales

Council of the Professional Photographers of Europe (EUROPHOT) / Association européenne des photographes professionnels

M. Victor COUCKE, Secrétaire général, Anvers

European Broadcasting Union (EBU) / Union européenne de radiodiffusion (UER)

M. B. A. JENNINGS, Legal Adviser, British Broadcasting Corporation, BBC, London

Mme Geneviève DELAUME, Chef du service affaires générales, Radio France, Paris

M. E. SANTORO, Avocat, Radiotelevisione Italiana, RAI, Rome

M. Bauke GEERSING, Directeur, Département juridique, Nederlandse Omroep Stichting (NOS), Hilversum

Mr. Ulf PEYRON, Legal Adviser, Swedish Television, Stockholm

M. Werner RUMPHORST, Assistant du Directeur, Département des affaires juridiques, Genève

Mme Madeleine LARRUE, Assistante du Directeur, Département des affaires juridiques, Genève

International Association of Conference Interpreters (AIIC) / Association internationale des interprètes de conférence

Mme Anne CHAVES, Secrétariat régional, Suisse

M. Basile YAKOVLEV, Genève

VI. Autres organisations non gouvernementales

Association suisse des traducteurs et interprètes

Mr. Ernest B. STEFFAN, Berne

Federación de Gremios de Editores de España

Mr. Andrew TEIXIDOR DE VENTOS, Intellectual Property, Madrid

Motion Picture Association of America Incorporated (MPAA)

Mr. Walter J. JOSIAH, Jr., Executive Vice President, New York

Mr. William NIX, Vice-President and Deputy General Attorney, New York

Mrs. Elizabeth GREENSPAN, European Anti-Piracy Council, London

Nederlandse Omroep Stichting (NOS)

Mr. Bauke GEERSING, Legal Adviser/Director, Legal Department, Hilversum

Radiotelevisión Española

Sr. Rafael MARTINEZ DEL PERAL, Jefe del Gabinete Técnico, Dirección de Relaciones Internacionales, Madrid

Sr. Jews GARCIA GOMEZ, Gabinete Secretaría General, Madrid

Sociedad de Autores y Compositores de Venezuela (SACVEN)

Sr. Gustavo VASQUEZ NUÑEZ, Director, Gerente y Consultor jurídico, Caracas

Société anonyme hellénique pour la protection de la propriété intellectuelle (AEPI)

M. Pierre XANTHOPOULOS, Conseiller juridique, Athènes

Sociedad General de Autores de España

Sr. José María SEGOVIA GALINDO, Secretario General, Madrid

Swiss Society for Authors' Rights in Musical Works (SUISA) / Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales

M. Ulrich UCHTENHAGEN, Directeur, Zurich

M. Patrick MASOUYÉ, Secrétaire de Direction, Zurich

Mme Gudrun STEIGER-HERMS, Service juridique, Zurich

Teleindustrier AB, Sweden

Mr. Olle ANDERSSON, Factory Manager and Project Leader, Sundsvall

Mr. Bo LÖFBERG, Inventor and Film Producer, Sundsvall

VII. Bureau international de l'OMPI

Dr Arpad BOGSCH, Directeur général

M. Claude MASOUYÉ, Directeur, Département de l'information et du droit d'auteur

M. Shahid ALIKHAN, Directeur, Division des pays en développement (droit d'auteur)

M. Roger HARBEN, Directeur, Division de l'information

Union de Berne

BARBADE

Adhésion à l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne

Le Gouvernement de la Barbade a déposé, le 16 mars 1983, son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971.

L'Acte de Paris de la Convention entrera en vigueur, à l'égard de la Barbade, trois mois après la date de cette notification, soit le 30 juillet 1983.

Notification Berne N° 106, du 30 avril 1983.

CHYPRE

Ratification de l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne

Le Gouvernement de la République de Chypre a déposé, le 22 avril 1983, son instrument de ratification de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971.

L'édit instrument de ratification contient la déclaration selon laquelle le Gouvernement de la République de Chypre entend substituer, conformément à l'article V.1)a)ii) de l'Annexe, à l'article 8 de ladite

Convention de Berne telle que révisée, concernant le droit de traduction, les dispositions de l'article 5 de la Convention de Berne du 9 septembre 1886, complétée à Paris le 4 mai 1896.

L'Acte de Paris de la Convention entrera en vigueur, à l'égard de la République de Chypre, trois mois après la date de cette notification, soit le 27 juillet 1983.

Notification Berne N° 105, du 27 avril 1983.

Conventions administrées par l'OMPI

Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes

BARBADE

Adhésion

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a informé les gouvernements des Etats invités à la Conférence diplomatique sur la protection des phonogrammes * que, selon la notification reçue du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement de la Barbade avait déposé, le 23 mars 1983, son instrument d'adhésion à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre

la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes.

La Convention entrera en vigueur, à l'égard de la Barbade, trois mois après la date de la notification faite par le Directeur général de l'OMPI, c'est-à-dire le 29 juillet 1983.

* Notification Phonogrammes N° 42, du 29 avril 1983.

Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique

TUNISIE

Ratification

Le Gouvernement de la République tunisienne a déposé, le 21 avril 1983, son instrument de ratification du Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique, adopté à Nairobi le 26 septembre 1981.

Le Traité de Nairobi entre en vigueur à l'égard de la Tunisie le 21 mai 1983.

Notification Nairobi N° 10, du 22 avril 1983.

Etudes générales

Aspects juridiques du phonogramme en Amérique latine

Miguel Angel EMERY *

Correspondance

Lettre de Colombie

La nouvelle loi colombienne sur le droit d'auteur

Arcadio PLAZAS *

Conventions non administrées par l'OMPI

Protocole additionnel au Protocole à l'Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision

Les Etats membres du Conseil de l'Europe, signataires du présent Protocole additionnel,

Vu l'Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision du 22 juin 1960, ci-après désigné « l'Arrangement », tel que modifié par le Protocole du 22 janvier 1965 et le Protocole additionnel du 14 janvier 1974;¹

Vu que la date prévue à l'article 13, paragraphe 2, de l'Arrangement a été prorogée par ledit Protocole additionnel du 14 janvier 1974;

Considérant l'opportunité de proroger à nouveau cette date au bénéfice des Etats qui ne sont pas encore parties à la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, signée à Rome le 26 octobre 1961.

Sont convenus de ce qui suit:

Article 1

Le paragraphe 2 de l'article 13 de l'Arrangement, tel que modifié en dernier lieu par l'article 1^{er} du Protocole additionnel du 14 janvier 1974, est remplacé par le texte suivant:

«2. Toutefois, à partir du 1^{er} janvier 1990, aucun Etat ne pourra demeurer ou devenir partie au présent Arrangement à moins d'être également partie à la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, signée à Rome le 26 octobre 1961. »

Article 2

1. Le présent Protocole additionnel est ouvert à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe ayant signé ou ayant adhéré à l'Arrangement, qui peuvent devenir Parties au présent Protocole additionnel par:

¹ Voir *Le Droit d'auteur*, 1960, p. 201; 1965, p. 58 et 1974, p. 118.

- a. signature sans réserve de ratification, d'acceptation ou d'approbation, ou
- b. signature sous réserve de ratification, d'acceptation ou d'approbation, suivie de ratification, d'acceptation ou d'approbation.

2. Les Etats non membres du Conseil qui ont adhéré à l'Arrangement peuvent également adhérer au présent Protocole additionnel.

3. Les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion seront déposés près le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Article 3

Le présent Protocole additionnel entrera en vigueur le premier jour de mois qui suit la date à laquelle toutes les Parties à l'Arrangement seront devenues Parties au présent Protocole additionnel conformément aux dispositions de l'article 2.

Article 4

A partir de la date d'entrée en vigueur du présent Protocole additionnel, aucun Etat ne pourra devenir Partie à l'Arrangement sans devenir en même temps Partie au présent Protocole additionnel.

Article 5

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe notifiera aux Etats membres du Conseil de l'Europe,

à tout Etat ayant adhéré à l'Arrangement ainsi qu'au Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle:

- a. toute signature du présent Protocole additionnel;
- b. le dépôt de tout instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion;
- c. la date d'entrée en vigueur du présent Protocole additionnel conformément à son article 3.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Protocole additionnel².

Fait à Strasbourg, le 21 mars 1983, en français et en anglais, les deux textes faisant également foi, en un seul exemplaire, qui sera déposé dans les archives du Conseil de l'Europe. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en communiquera copie certifiée conforme à chacun des Etats membres du Conseil de l'Europe, à tout Etat invité à adhérer à l'Arrangement et au Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

² Selon la notification adressée par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe au Directeur général de l'OMPI, ce Protocole additionnel a été signé le 21 mars 1983 par le Danemark et la Suède, sans réserve de ratification, d'acceptation ou d'approbation, et par la Belgique et la Grèce, sous réserve de ratification, d'acceptation ou d'approbation.

Bibliographie

Urheberrecht. Manuel préparé sous la direction de Heinz Püschel et rédigé par J. Barthel, A. Glücksmann, W. John, G. Münzer, H. Püschel, H. J. Sauerstein, F. Staat, A. A. Wandtke et D. Wendt. Un volume de 212 pages. Staatsverlag der Deutschen Demokratischen Republik, Berlin, 1980.

Cet ouvrage détaillé consacré au droit d'auteur et aux droits voisins est un manuel didactique destiné à l'enseignement universitaire et supérieur en République démocratique allemande. En tant que source d'informations, il peut être utile non seulement aux étudiants mais aussi aux juristes qui s'intéressent aux divers aspects philosophiques et pratiques de la législation socialiste sur le droit d'auteur, telle qu'elle est codifiée, interprétée et appliquée en République démocratique allemande.

L'ouvrage comporte 10 chapitres: évolution du droit d'auteur et positions fondamentales dans la législation socialiste sur le droit d'auteur; l'œuvre et son auteur; objectifs, droits et obligations des institutions culturelles qui utilisent des œuvres d'auteurs; droits et obligations des auteurs; libre utilisation et régime de licences légales; succession de l'auteur après son décès; durée de la protection; rapports juridiques relatifs à l'utilisation de l'œuvre dans la société; droits sur les «productions» (*Leistungsschutzrechte*, y compris les droits communément appelés droits voisins, mais aussi les droits sur les cartes géographiques, les croquis techniques, etc.); la protection des droits; le droit d'auteur international.

Les auteurs abordent le sujet dans le contexte de l'ensemble du système juridique de la RDA, en examinant non seulement les dispositions pertinentes de la Constitution,

mais aussi celles du Code civil de 1975, de la loi sur la procédure civile de la même année et de la loi sur le travail de 1977. La loi de la RDA sur le droit d'auteur du 13 septembre 1965 figure en annexe. L'ouvrage donne aussi un aperçu de la jurisprudence en la matière.

Conformément au principe tiré de la Constitution du pays, selon lequel le droit d'auteur doit favoriser la création et la dissémination des œuvres littéraires, artistiques et scientifiques dont la société socialiste a besoin, les relations entre les auteurs et les institutions culturelles qui diffusent leurs œuvres sont considérées comme une affaire sociale fondamentale régie par la législation sur le droit d'auteur.

La valeur didactique particulière de l'ouvrage tient au fait que les auteurs interprètent, en prenant aussi de nombreux exemples appropriés, des notions du droit d'auteur qui ne sont pas définies par la législation; cela se révèle utile même pour des expressions de base telles que les suivantes: œuvre, plagiat, usage public ou privé, types principaux d'actes réservés. Il est à regretter que les auteurs n'aient pas abordé certains problèmes d'actualité que soulève l'évolution technique, tels que la protection du logiciel ou l'incidence de la distribution par câble sur le droit d'auteur et les droits voisins.

La partie consacrée aux diverses formes d'utilisation des œuvres d'auteurs représente plus du tiers de l'ouvrage. Outre les divers types de contrats d'utilisation d'œuvres qui sont conclus entre les auteurs ou leurs ayants cause et une institution culturelle, l'ouvrage traite de tous les aspects des fondements juridiques et de la pratique de l'administration collective des droits de représentation ou d'exécution d'œuvres musicales et des droits de reproduction mécanique en RDA. La partie détaillée consacrée à la protection des intérêts des auteurs salariés mérite une attention spéciale.

En ce qui concerne le droit d'auteur international, l'ouvrage présente brièvement l'essentiel des grandes conventions internationales sur le droit d'auteur, ainsi que l'accord bilatéral que la RDA a signé en 1973 avec l'Union soviétique et qui régit toujours leurs relations dans ce domaine parallèlement à la Convention universelle sur le droit d'auteur. En ce qui concerne la Convention de Berne, il est fait référence, tout au long de l'ouvrage, à son Acte de Paris, et diverses dispositions de la loi sur le droit d'auteur de la RDA (par exemple, celles concernant la reproduction, en vertu d'une licence légale, à des fins de documentation) sont interprétées à la lumière des articles pertinents dudit Acte.

L'ouvrage donne aussi des informations sur le rôle des organismes d'Etat chargés du droit d'auteur, tels que le *Büro für Urheberrechte* [Bureau des droits d'auteur] pour ce qui est de la passation de contrats avec l'étranger, ou le Centre d'information sur le droit d'auteur, pour ce qui est de l'assistance fournie dans ce domaine par la RDA aux pays en développement.

G. B.

Internationales Urheberrecht, par Heinz Püschel. Un volume de 155 pages. Staatsverlag der Deutschen Demokratischen Republik, Berlin, 1982.

Deux ans après la parution, sous sa direction, d'un manuel sur le droit d'auteur (1980), le Professeur Heinz Püschel a publié un précis de droit d'auteur international, à l'intention des étudiants et de ceux qui s'occupent, sur le plan pratique, de l'utilisation, à l'échelon international, des œuvres d'auteurs. Cet ouvrage traite aussi de la protec-

tion internationale des droits des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, bien que la République démocratique allemande n'ait adhéré jusqu'ici à aucune convention internationale pour la protection des droits voisins.

L'auteur introduit ce sujet à facettes en examinant les principes fondamentaux de la protection actuelle du droit d'auteur, à l'échelon international, en s'attachant notamment aux relations existant entre les pays socialistes en matière de droit d'auteur, qui sont fondées sur la nécessité d'une coopération dans les domaines culturel et scientifique. Dans ce contexte, il fait une analyse détaillée de l'accord bilatéral en vigueur depuis 1974 entre la République démocratique allemande et l'Union soviétique. Les aspects particuliers de cet accord, tels que les dispositions concernant l'application, en sus du traitement national, du principe de la réciprocité matérielle, ou la réglementation relative au versement des droits d'auteur, ou bien la relation de cet accord avec la Convention universelle sur le droit d'auteur, méritent une attention particulière. S'agissant de l'application dudit accord, le livre contient aussi des informations sur les activités de l'Agence de l'URSS pour les droits d'auteur (VAAP).

Vient ensuite l'historique des conventions multilatérales pour la protection des droits d'auteur et de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle à laquelle la République démocratique allemande est partie depuis le début. Il y est aussi fait mention de l'adoption, au niveau international, des facultés spéciales dont peuvent se prévaloir les pays en développement et, pour conclure, de la genèse des diverses conventions sur les droits voisins; une attention spéciale est portée à la Convention satellites (1974).

La partie principale de l'ouvrage est constituée par un commentaire concis, mais néanmoins complet, des dispositions de la Convention de Berne et de la Convention universelle sur le droit d'auteur, y compris des règles de fond et des règles administratives. L'auteur a le mérite particulier de fournir des informations sur l'application pratique de ces conventions, tant à l'échelon international (qu'il s'agisse, par exemple, de la coopération entre l'OMPI et l'Unesco ou de la convocation de divers groupes de spécialistes) qu'à celui de la République démocratique allemande. En outre, il fait parfois une analyse comparative (par exemple, à propos de l'administration collective des droits de représentation ou d'exécution d'œuvres musicales dans différents pays).

Enfin, Püschel examine la Convention de Rome sur la protection des droits voisins, en analysant aussi certains aspects de son application. Lorsqu'il commente les dispositions relatives aux producteurs de phonogrammes, il se penche aussi, à des fins de comparaison, sur la Convention phonogrammes.

Le livre contient en annexe des extraits pertinents de la loi du 13 septembre 1965 sur le droit d'auteur et le texte intégral, en langue allemande, des instruments suivants: l'accord bilatéral sur le droit d'auteur conclu le 21 novembre 1973 avec l'Union soviétique, les Actes de Paris de la Convention de Berne et de la Convention universelle sur le droit d'auteur, la Convention de Rome de 1961, la Convention phonogrammes de 1971, la loi du 5 décembre 1975 sur l'application de la législation de la République démocratique allemande aux relations internationales en vertu du droit civil, du droit de la famille et du droit du travail et des conventions économiques internationales, ainsi que le décret du 7 février 1966 du Ministre de la culture concernant la protection des droits d'auteur par le *Büro für Urheberrechte* [Bureau des droits d'auteur].

G. B.

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1983

6 au 17 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche

13 au 17 juin (Genève) — Comité d'experts sur la protection juridique du logiciel

20 au 24 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail spécial sur la révision du Guide de la classification internationale des brevets

4 au 8 juillet (Genève) — Comité consultatif commun Unesco-OMPI sur l'accès des pays en développement aux œuvres protégées par le droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)

12 au 20 septembre (Genève) — Union pour la classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts

14 au 16 septembre (Paris) — Colloque d'organisations internationales non gouvernementales sur la double imposition de redevances de droits d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)

19 au 23 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique (PCT/CTC) du PCT

26 septembre (Genève) — Union de Paris — Célébration du centenaire de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle

26 septembre au 4 octobre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)

17 au 21 octobre (Genève) — Comité d'experts gouvernementaux sur des statuts types à l'intention des organismes administrant les droits d'auteur dans les pays en développement (convoqué conjointement avec l'Unesco)

21 au 25 novembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale

28 novembre au 2 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur les questions spéciales et Groupe de travail sur la planification

5 au 7 décembre (Genève) — Union de Berne, Convention universelle sur le droit d'auteur et Convention de Rome — Sous-comités sur la télévision par câble du Comité exécutif de l'Union de Berne, du Comité intergouvernemental du droit d'auteur et du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome (convoqués conjointement avec le BIT et l'Unesco)

8 et 9 décembre (Genève, siège du BIT) — Convention de Rome — Comité intergouvernemental (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)

12 au 16 décembre (Genève) — Union de Berne — Comité exécutif — Session extraordinaire (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)

1984

27 février au 24 mars (Genève) — Révision de la Convention de Paris — Conférence diplomatique

Réunions de l'UPOV

1983

7 au 10 juin (Tystofte, Skaelskør) — Sous-groupes et Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

20 au 23 septembre (Rome) — Sous-groupe et Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

27 au 29 septembre (Conthey) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

3 et 4 octobre (Genève) — Comité technique

11 octobre (Genève) — Comité consultatif

12 au 14 octobre (Genève) — Conseil

7 et 8 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

9 et 10 novembre (Genève) — Audience des organisations internationales non gouvernementales

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

Organisations non gouvernementales

1983

Association européenne des photographes professionnels (EUROPHOT)
Congrès — 6 au 13 octobre (Munich)

Association littéraire et artistique internationale (ALA)
Comité exécutif — 12 septembre (Paris)

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)
Commission juridique et de législation — 2 au 5 mai (Washington)

Confédération internationale des syndicats libres (CISL)
Congrès — 23 au 30 juin (Oslo)

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB)
Congrès — 21 au 28 août (Munich)

Fédération internationale des musiciens (FIM)
Comité exécutif — 27 au 30 juin (Amsterdam)
Congrès — 19 au 23 septembre (Budapest)

Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI)
Conseil — 1er et 2 juin (Venise)

Federación Latinoamericana de Artistas Intérpretes y Ejecutantes (FLAIE)
Congrès — 26 au 28 mai (Buenos Aires)

Société internationale pour le droit d'auteur (INTERGU)
Congrès — 31 octobre au 4 novembre (Buenos Aires)

1984

Conseil international des archives (CIA)
Congrès — 17 au 21 septembre (Bonn)

Union internationale des éditeurs (UIE)
Congrès — 11 au 16 mars (Mexico)